



Lapin Club de France

Atelier zootechnique des éleveurs de lapins de race

Secrétariat de la Course aux points

Dupuch Sylvie

Chantemerle

chemin de la grande Roulière

85400 Luçon

Préambule

C'est pour traduire l'entente mutuelle, où chacun apporte à l'autre dans la perspective d'un objectif commun, que l'association dénommée «lapin club de France, atelier zootechnique des éleveurs de lapins de race», s'est dotée d'une charte associative de partenariat pour assurer l'organisation d'une compétition appelée la «course aux points».

Il s'agit d'un texte de référence pour toutes associations, personnes morales, qui souhaiteraient sur la base d'engagements réciproques apporter un complément d'intérêt à leur manifestation d'aviculture, exposition ou concours d'élevage en accueillant, à l'adresse des éleveurs exposants de lapins de race, le déroulement de la «course aux points/Challenge des meilleurs pointages».

La charte associative

La Charte associative de partenariat est un pseudo - contrat d'engagement réciproque entre le « Lapin Club de France » et chacune des personnes morales intéressées. Elle précise les rôles respectifs de chaque partie par des engagements partagés pour assurer l'organisation de la compétition.

Le paragraphe de cette charte renforce les relations fondées sur la confiance réciproque et sur le respect de l'indépendance des associations.

Texte des engagements partagés

L'association ou club partenaire s'engage à:

° Annoncer dans un paragraphe du règlement ou par un tampon sur le bulletin d'inscription que l'exposition est partenaire de la « course aux points ».

° Désigner un correspondant, comme responsable auprès du secrétariat de la course aux points pour recueillir les informations nécessaires à la coordination de la compétition et à son déroulement au sein de l'exposition. Ce correspondant sera chargé notamment de rédiger et de valider les legs raciaux de cuniculiculture provisoires en rapport avec le palmarès.

° Réserver une page du catalogue de l'exposition pour faire paraître une note d'information sur les objectifs de la compétition pour mieux la faire connaître.

° Faire figurer dans le catalogue le nom de l'association « Lapin club de France » dans la liste du comité d'honneur.

° Participer au soutien de l'organisation et au développement des challenges de la compétition par le versement d'un subside au prorata du nombre d'animaux exposés. Ce subside est fixé à 32 € pour 150 sujets exposés, 5 € en sus par tranche ou partie de tranche de 50 sujets.

° Adresser au secrétariat de la course dans les 15 jours qui suivent le déroulement de l'exposition le catalogue palmarès, signé par le Commissaire général ou le correspondant de l'exposition avec le renvoi du carnet de legs raciaux provisoires avec ses souches correctement établies. Avec cet envoi sera joint le chèque du subside libellé à l'ordre : LCF / Course aux points, dont le montant repose sur l'importance du nombre de sujets exposés

Le Lapin Club de France s'engage à

° Développer et conduire l'organisation de la compétition avec la mise en place de ses objectifs pour valoriser l'activité des éleveurs bénévoles.

° Assurer l'enregistrement des résultats d'expertises, rédiger le classement général de la compétition et assurer la remise des diplômes aux lauréats avec inscription au livre d'or des expositions concours du Lapin Club de France.

° Assurer la diffusion des classements ainsi que la remise des récompenses aux lauréats avec la participation des éleveurs.

° Assurer la création et la gestion des documents propres à développer la notion de qualité dans le concept de race (Legs racial de cuniculiculture, livre des lapins légataires, carnets de postérité)

Outre cette charge il devra :

° Informer les concurrents et diffuser les résultats afin de créer une émulation et un encouragement à l'élevage loisir et créatif du lapin de race.

° Développer, à l'aide des informations recueillies une base de données pour établir diverses statistiques liées à l'activité de l'élevage bénévole du lapin de race en France.

L'acceptation de cette charte sanctionne l'agrément de partenariat avec le Lapin Club de France et le secrétariat de la course aux points pour la mise en œuvre et la réalisation des différents challenges de la compétition. Pour sceller ce partenariat, nous vous saurions gré de bien vouloir utiliser le bulletin de souscription à la charte en l'adressant au secrétariat qui procédera après enregistrement à son renvoi

Nota :

Le matériel pour assurer le déroulement de la compétition au sein de l'exposition partenaire comprend 1 ou plusieurs carnets de legs raciaux de cuniculiculture provisoires, 45 oriflammes de cages avec indication de la récompense et un flot pour le GPE. L'envoi s'effectue au **PLUS TARD 3 SEMAINES** avant la date de l'exposition à l'adresse du correspondant désigné.



Institution pour la sauvegarde et la promotion des lapins de race

Lapin Club de France

Atelier zootechnique des éleveurs de lapins de race

Secrétariat de la Course aux points

Dupuch Sylvie

Chantemerle

chemin de la grande Roulière

85400 Luçon

Bulletin de Souscription

L'agrément de partenariat pour la «Course aux points» est soumis à l'acceptation de la charte associative sur les dispositions administratives nécessaires à sa mise en œuvre et au dépôt d'un bulletin de souscription.

La signature de cette charte entraîne la présentation de l'association au réseau des partenaires de la «**Course aux points**» avec l'édition d'un agenda annuel des expositions concours agréés, afin d'informer et de faciliter la participation des éleveurs exposants de lapins.

Le Bulletin paraphé par le souscripteur signifie son accord en acceptant d'accueillir la compétition avec ses formalités et son règlement.

L'Association ou Club dénommé :

Représenté par son Président :

Demeurant à :

Déclare, avoir pris connaissance des formalités et des conditions administratives de la charte associative de partenariat et qu'il est convenu,

ENTRE : L'association dénommée «**Lapin Club de France, atelier zootechnique des éleveurs de lapins de race**».

ET, NOUS : L'association sus-dénommée, de s'associer d'un commun accord à l'organisation et au déroulement de la «**Course aux points**» et sollicite en conséquence l'agrément de partenariat pour notre manifestation d'aviculture qui se déroulera :

le.....à ville ou lieu

Nous avons désigné, pour être notre correspondant,

M.ou Mme.....

demeurant à:.....

TEL

Signature et cachet

Il sera chargé d'assurer la validité des legs raciaux de cuniculiculture provisoires acquis au regard du palmarès de l'exposition et selon les conditions fixées par le règlement de la course aux points.

Enregistré, par le **Lapin Club de France** le.....

Signature de la Présidente